



ADELISO

Association de Défense du Littoral sud-ouest
de la Presqu'île de Crozon

Siège: La Palue - 29160 CROZON / Mail: adelisocrozon@yahoo.fr
site : <http://www.adeliso.fr>

Crozon le 28 juillet 2020

Objet : Compte rendu de la rencontre du 22 juillet 2020 entre la municipalité et l'association sur les problèmes de circulation et de stationnement dans les hameaux

Étaient présents :

M. Berthelot	maire
M. Deflou	adjoint urbanisme, mobilité
M. Galand	adjoint environnement
M. Brun Treguer	adjoint travaux
M. Girelli	directeur général des services
M. Gay	chef services techniques

Mme Jaouen	habitante de Kergonan Dinan
Mme Kerjean	habitante de Dinan
Mme Coulvier	habitante de Saint-Hernot
M. Belle	habitant de Lostmarc'h
M. Kerdreux	habitant de La Palue
Mme Ledernez	habitante de La Palue et présidente de l'association

ADELISO

Monsieur le Maire, suite à la présentation des différentes personnes présentes et à la lecture de notre lettre , tient à préciser

- 1 qu'il est heureux de cette rencontre,
- 2 que nous sommes sur la même problématique,
- 3 que le budget a été voté par l'ancienne municipalité et qu'en dernier ressort, la prise de décisions revient à la municipalité.
- 4 qu'il faudra du temps

L'association Adeliso est parfaitement consciente de tout cela et qu'après 20 ans de « laisser-faire » et une situation qui s'aggrave particulièrement cette année, les problèmes ne pourront pas être résolus du jour au lendemain. C'est pourquoi différentes propositions sont évoquées à court, moyen et long termes.

Points principaux abordés.

Pour nos tous, nous voudrions des camping-cars interdits en raison de leur volume et de nos routes étroites. Le panneau interdit aux camping cars est un panneau non réglementaire nous informent les élus qui sont conscients du problème.

En ce qui concerne les villages :

- Hameaux de Kerquillé , Kergonan et Dinan

Pour faire face à l'afflux de très nombreux véhicules, du danger représenté et de la difficulté de croisement de deux véhicules vue l'étroitesse des routes, Mmes Jaouen et Kerjean proposent une solution - approuvée majoritairement par les habitants concernés - consistant à la mise en sens unique de la traversée de ces hameaux durant l'été. Un dossier avec photos est remis à monsieur Deflou, qui devra se rendre sur place pour en envisager la faisabilité.

- Village de Lostmarc'h

Monsieur Belle avait déjà rencontré les différents candidats durant la campagne électorale et présenter un dossier avec différentes solutions envisageables.

Les surfeurs n'ayant pas un réel besoin de traverser le village, des panneaux seront prochainement installés afin de réserver la traversée du village aux seuls riverains et secours, et réduction de la vitesse, en amont du village.

Monsieur Gay informe que les trous pour la réception des panneaux sont déjà réalisés.

- Village de Saint Hernot

On espère que le nouveau parking résoudra le stationnement totalement anarchique, qui empire d'année en année. Monsieur Berthelot précise que ce parking sera ultérieurement arboré, avec pose de panneaux en bois indicatifs type Parc Naturel, ainsi que des barrières limitant la hauteur des véhicules.

Madame Coulvier souligne les problèmes de sécurité inhérents à la vitesse de circulation des véhicules lors de la traversée du village en direction du Cap de la Chèvre. Le panneau pédagogique lumineux installé sur la route sens Cap de la Chèvre - Saint Hernot semble parfaitement inopérant...

Que peut-on envisager ?

Se pose également le problème de la Route de Pors Kregen : cette route empierrée n'a pas vocation à la circulation des véhicules. Or elle est extrêmement fréquentée, alors que 2 véhicules ne peuvent s'y croiser, et ce malgré son état lamentable, tout comme la première portion de route desservant les habitations. Monsieur Gay reconnaît que les services techniques n'y sont pas intervenus depuis longtemps, en raison de la longueur de cette voie. Il serait quand même souhaitable que celle-ci puisse être utilisée à vélo ou à pied, ce qui n'est plus le cas actuellement. Les riverains demandent un panneau sens interdit sauf riverains et services à l'entrée de la route dès l'intersection avec la départementale.

L'accessibilité à cette route depuis le dernier village devrait donc aussi être revue.

Monsieur Berthelot se dit bien conscient du problème, identique à toutes les routes de fin de village. Madame Coulvier fait aussi part de la présence la nuit de camping cars et de vans et des nombreuses incivilités et des dangers environnementaux : feux par exemple dans les bois de pins.

- Village de la Palue

La situation y est très compliquée;

On n'y supporte plus le flot incessant de surfeurs, de vans et de camping-cars.

Monsieur Kerdreux rappelle que les terrains après le hameau sont en site remarquable et classé, donc non destinés à devenir un parking, pour lequel il faudrait une autorisation préfectorale et un avis favorable de la commission des sites.

La partie basse de la route est réservée normalement aux secours, et une aire de dépôt de matériel et non un parc de stationnement, encore moins un terrain de camping.

Or au moins 150 tonnes de pierres ont servi à la remise en état de la route, qui constitue « un boulevard » pour les surfeurs, alors que dans le même temps, le Conservatoire du Littoral a fermé un terrain, installé barrières et bornes pour faire respecter les dunes - bornes instantanément vandalisées. La collectivité n'a-t-elle pas les moyens de faire respecter la loi ? Après 22 heures, le parking, normalement interdit, est toujours plein ...

Les habitants sont excédés par toutes ces incivilités (vitesse dans le village, problème des poubelles, bruit la nuit, insultes...) et demandent donc dans un premier temps :

- l'abaissement de la barrière avec clé pour les secours et les services publics.
- l'installation de chicanes à la Palue comme le font les habitants de Bregoulou pour réduire la vitesse excessive.

Pour Bregoulou - la Palue, il faudra à moyen terme un sens interdit sauf riverains avec la création d'un parking en amont des villages, et une navette électrique pour accéder à la plage. (1, 5 à 2 kilomètres)

Marie-Christine Kerdreux souhaiterait dans l'immédiat que soit tentée une expérience : demander aux propriétaires de terrains de les prêter pour deux mois, comme ils le font pour les grands événements.

La municipalité est consciente de tous les problèmes rencontrés mais estime que du temps est nécessaire pour ces réalisations et qu'une réflexion globale doit être engagée. Il y aura pour cela un problème de foncier.

Il faudra effectivement, à moyen et long termes, créer et aménager des aires de stationnement qui deviendront obligatoirement payantes pour en financer l'entretien.

Elle souhaite également que les habitants et les associations soient « facilitateurs de projets ».

Séance levée à 15 heures.